



Contacts Service Eco-CMA :

CMA 22 : Emmanuel Le Maître

CMA 29 : Nathalie Peron

CMA 35 : Nelly Duchesne

CMA 56 : Fanny Larmét

Quelques chiffres concernant le parc résidentiel breton :

1,6 MILLION DE LOGEMENTS

+ DE 80%

DE CES LOGEMENTS SONT CLASSÉS ≥ À D (CLASSEMENT DPE)

SOIT, ENTRE 14 ET 39 MILLIARDS € DE TRAVAUX

90%

DES TRAVAUX CONCERNENT LES MAISONS INDIVIDUELLES (MARCHÉ PRIVILÉGIÉ DES ARTISANS)

## ▲ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

# Objectif RGE!

L'éco-conditionnalité des aides publiques pour les travaux d'efficacité énergétique est en marche, la transition énergétique aussi. Dans l'attente du décret d'application, annoncé pour début juillet, c'est le 1<sup>er</sup> septembre 2014 qui est affiché pour l'éco-prêt à taux zéro (Eco PTZ) et le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour le crédit d'impôt développement durable (CIDD).

**P**our bénéficier des aides, sous réserve d'éventuelles modifications qui pourraient être apportées par les décrets d'application, les particuliers faisant réaliser des travaux de rénovation devront faire appel à des entreprises ayant la mention RGE « Reconnu Garant de l'Environnement ».

En créant la mention « RGE », le ministère de l'Ecologie et l'ADEME ont souhaité garantir des économies d'énergie effectives en ne subventionnant que les travaux réalisés par des entreprises titulaires d'une des qualifications rassemblées sous la mention RGE.

Avec 1,6 million de logements, le parc résidentiel breton représente un potentiel de travaux très important pour les entreprises du bâtiment. Un secteur de taille en Bretagne qui concerne 22 253 entreprises artisa-

nales et 45 485 salariés (chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Particulièrement adapté aux petites entreprises artisanales, le marché de la rénovation énergétique représente un triple défi : environnemental, économique et social. Un marché estimé à 12 000 emplois par an sur 10 ans.

### UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

Dans une conjoncture économique délicate, doublée d'une concurrence de plus en plus exacerbée avec l'arrivée de nouveaux opérateurs (fournisseurs d'énergie, de matériaux, courtiers en travaux...), les artisans du bâtiment doivent conforter la professionnalisation de leur démarche commerciale en direction de leurs clients.

Par ailleurs, de nouveaux matériaux font leur apparition, mais ce sont surtout les règles de mise en œuvre qui évoluent. Pour atteindre les performances exigées au niveau thermique, mais aussi l'étanchéité à l'air requise, une très grande rigueur s'impose dans les choix de matériaux et leur mise en œuvre.

Le cloisonnement des métiers, tel qu'il existe actuellement dans le bâtiment, ne permet pas l'optimisation des performances thermiques, organisationnelles et financières. Il est nécessaire que les artisans aillent vers un déclouisonnement des métiers pour pouvoir proposer, et valoriser commercialement, une offre à minima structurée, et de préférence globale.

### L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU DES CMA

Les services économiques des CMA bretonnes organisent des rencontres très courtes, des ateliers thématiques ou des visites de chantiers permettant d'aborder les marchés, la réglementation, les aides financières et fiscales, les techniques de mise en œuvre, et les choix de matériaux... Le SREF\* vous propose des formations techniques et réglementaires (voir pages 16-17).

En Côtes d'Armor, la CMA 22 a également créé, avec Bâtipole, un outil au service des artisans du bâtiment. Depuis 2007, Bâtipole informe les entreprises artisanales, les aide à s'adapter aux évolutions de leur

marché et les accompagne dans leurs démarches de structuration collective via les équipes RELAI (REseaux Locaux d'Artisans Indépendants du bâtiment). L'expérience acquise et les partenariats développés par Bâtipole sont des atouts destinés à être mutualisés dans le réseau des CMA bretonnes. ■

[www.batipole.org](http://www.batipole.org)

\*Service Régional Emploi Formation

## RGE, qu'est-ce que c'est ?

RGE, « Reconnu Garant de l'Environnement », est une mention créée en 2011 par le ministère de l'Ecologie et l'ADEME pour identifier la compétence des entreprises en matière de rénovation énergétique afin de sécuriser le particulier.

Pour un professionnel, être RGE : c'est être capable de proposer des analyses et des solutions énergétiques globales. L'entreprise respecte des critères stricts et accepte d'être contrôlée.

Les travaux concernés sont les travaux d'amélioration de la performance énergétique et d'installation d'équipement à énergie renouvelable.

## Comment devenir un professionnel RGE ?

Vous êtes un artisan intervenant sur la rénovation énergétique (isolation, menuiserie, chauffage gaz, fioul, électricité, couverture,...) et/ou sur les énergies renouvelables (bois, solaire, pompe à chaleur).

**3 étapes sont nécessaires :**

- Choisir un signe de qualité
- Se former
- Demander la qualification

### SIGNES DE QUALITÉ

**pour la rénovation énergétique :** CAPEB, Eco-artisan, FFB, Pros de la performance énergétique, Qualibat et Qualifelec

**pour les énergies renouvelables :** Qualit'EnR, Qualibat et Qualifelec

### SE FORMER

**Rénovation énergétique :** formations FeeBat (ou reconnues équivalentes) - Module 1 et 2.

**Energies renouvelables :** formations Qualibois, Quali Sol, Quali Pac, Quali PV.

➔ Rendez-vous en pages Formation

### DEMANDER LA QUALIFICATION

Outre une partie administrative (éléments administratifs, financiers et juridiques, justificatifs d'assurances...) le dossier comporte une partie technique (Identification du responsable technique, chantiers de référence...) et demande diverses pièces justificatives de qualification (dont l'attestation de suivi de formation RGE). Retrouvez ces informations sur : [qualibat.com](http://qualibat.com) et [qualit-enr.org](http://qualit-enr.org) ■

## TÉMOIGNAGE

### Le label RGE crédibilise l'entreprise

En 1997, Pierre Leblanc crée l'entreprise « Atelier de Brocéliande » à Porcaro (56), spécialisée dans le bâti, l'extension et l'isolation extérieure bois. Il emploie 6 salariés. Certifié Qualibat dès 2010, membre du réseau Abibois, il obtient le label « RGE » en décembre 2013.

Pour Pierre Leblanc, ce label est une opportunité pour valider un savoir-faire déjà en place dans l'entreprise. « nous devons montrer à nos clients que nous sommes de réels professionnels et que l'on maîtrise parfaitement les enjeux de la rénovation énergétique. C'est notre métier, nous proposons des produits efficaces en matière d'isolation

et esthétiques. Ce label nous permet de le prouver à nos clients. »

Pour l'obtenir, Pierre Leblanc a suivi la formation Feebat. « Cela m'a donné une vue plus globale d'un projet de rénovation énergétique. Aujourd'hui, je conseille mes clients pour l'ensemble de leur projet et je leur explique les avantages de tel ou tel choix de travaux. Techniquement, j'ai été conforté dans les choix de matériaux que nous utilisons depuis longtemps : la laine minérale et la laine bois. »

Qu'est-ce qui a changé depuis l'obtention du label ? « Dans notre cœur de métier, rien. Nos pratiques

étaient déjà garantes de l'environnement. Côté commercial, nous avons eu une forte augmentation des demandes de devis. Ce label crédibilise l'entreprise et sécurise le client. J'incite tous mes collègues artisans à s'engager dans la démarche ! »

[www.atelierdebroceliande.com](http://www.atelierdebroceliande.com) ■

